

ville d'Annay Annexe de "La Vie Annaysienne"

RÉUNION DU 18 JUIN 2014

Présents:

Monsieur TERLAT Yves Madame MOREN Michèle Monsieur DANCOISNE Albert Monsieur CHATELAIN Lucien Madame BEAUCOURT Astrid Madame DELANNOY Nathalie Monsieur DEDOURGE Tony Monsieur MATTEI Daniel Monsieur GAPENNE Marcel Madame CROMBEZ Nadia Madame PARISOT Michèle Madame SOWINSKI Yvelise Monsieur VANDENBORREN Claude Madame DEMEYERE Martine Monsieur DRUELLE Claude Monsieur LEGRIN Alain Madame CHRISTMANN Chantal Monsieur BRULIN Frédéric Monsieur FROISSART Pascal Madame WATTIEZ Laurence Madame COURCELLE Nadine Madame TANTART Valérie Monsieur LELEUX Pascal Monsieur BIDAULT Bernard

Excusés:

Monsieur KUSNIREK David



Monsieur le Maire a tout d'abord félicité deux jeunes annaysiens, Mademoiselle Constance Wattiez et Monsieur Aïssa Hebil, qui ont décroché le titre de champion de France de Yoseikan Budo. C'est une immense fierté pour l'association AYAMA et pour la ville d'Annay.

Il a ensuite rendu compte des premières réunions des différentes commissions qui ont permis un premier examen de situation et des différents projets.

La commission «Urbanisme, Environnement et Activités Economiques» a travaillé sur plusieurs axes : le stationnement dans la ville, la réfection des trottoirs place Pasteur, l'aménagement des quais de bus qui permettra notamment l'accès aux personnes handicapées, la défaillance de sécurité des jeux du marais, la vitesse en ville et le passage piéton de la RD sur une portion à 90km/h.

La commission «Enfance / Jeunesse» a eu fort à faire depuis le début du mandat avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les jobs d'été connaissent un franc succès avec notamment quarante candidatures présentées. Dans le cadre de l'informatisation, les écoles seront prochainement équipées de tableaux numériques interactifs en partie subventionnés par la réserve parlementaire de Monsieur Delcourt. L'accueil de la petite enfance, la restructuration du service de restauration scolaire, les classes vertes ont également été abordées.

La commission «Action Sociale» a fait le point sur l'action des voisineurs.

Les premières rencontres effectuées par l'intermédiaire des Jobs d'été montrent un réel intérêt des personnes visitées. Les personnes expriment des besoins auxquels il faudra donner suite! L'état de quelques logements (tant sur le parc privé que sur le parc social) qui présentent des risques sanitaires a été évoqué.

La commission «Vie Associative et Cérémonies» s'est occupée de l'organisation des festivités du 14 Juillet (dont le contenu est détaillé dans La Vie Annavsienne) et des subventions associatives.

La commission «Finances / Person**nel**» se réunira prochainement.

Monsieur le Maire, pour terminer son rapport introductif, a réagi aux élections européennes sur la commune. Les résultats montrent dans la progression de la droite extrême une expression du mécontentement. Il n'est plus nécessaire de s'interroger sur les raisons, il s'agit de tout faire pour que la situation s'inverse rendant à chaque habitant les conditions de vie, la capacité à des projets de vie digne. Tous les échelons décisionnels sont concernés pour que « l'économique » se mette aux services des habitants.

DERNIÈRE MINUTE

Un conseil municipal s'est déroulé le 3 Juillet à 18h30 pour l'acceptation d'une subvention de 10000€ par la réserve parlementaire de Monsieur Dominique Watrin, sénateur du Pasde-Calais.

1. ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-04-04 DU 06 AVRIL 2014

La délibération n°2014-04-04 du 06 avril 2014 relative à la fixation des indemnités de fonctions ayant fait l'objet d'un rejet des Services de la Préfecture, a été annulée à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. CRÉATION D'UN 8ÈME POSTE D'ADJOINT

Il a été décidé la création d'un poste supplémentaire d'adjoint au Maire avec délégation de fonctions, ce qui porte le nombre de ceux-ci à 8. Adopté à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote.

ABSTENTIONS: M.M. SWINIARSKI-COURCELLE-TANTART-LELEUX-BIDAULT-KUSNIREK

3. ELECTION DU 8ÈME ADJOINT

Après un vote à bulletins secrets, Madame CHRISTMANN Chantal a été élue 8ème Adjointe au Maire.

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après : 27 votants, 8 bulletins blancs, 19 suffrages exprimés en faveur de Madame Christmann

4. FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Considérant que les articles L2123-23, L 2123-4 et L2123-24-1 du Code Général des Collectivités territoriales fixent des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité que le montant de l'indemnité de fonction du maire prévue par l'article L.2123-23 précité est fixé comme suit : 55 % de l'indice brut 1015.

Le montant de l'indemnité de fonctions des adjoints prévue par l'article L.2123-24 précité est fixé comme suit :

18% de l'indice brut 1015; 2ème adjoint 18% de l'indice brut 1015; 3ème adjoint 18% de l'indice brut 1015 4ème adjoint 18% de l'indice brut 1015 ; 5ème adjoint 18% de l'indice brut 1015 ; 6ème adjoint 18% de l'indice brut 1015 7ème adjoint 18% de l'indice brut 1015 ; 8ème adjoint 18 % de l'indice brut 1015

Le montant de l'indemnité de fonctions des conseillers municipaux prévue par l'article L.2123-24-1-II et III précité est fixé comme suit compte tenu:

1er conseiller municipal délégué 6% de l'indice brut 1015 ; 2ème conseiller municipal délégué 6% de l'indice brut 1015 3ème conseiller municipal délégué 6 % de l'indice brut 1015 ; 4ème conseiller municipal délégué 6 % de l'indice brut 1015 5ème conseiller municipal délégué 6 % de l'indice brut 1015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. INDEMNITÉ DE CONSEIL-RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur LUKAZEWSKI François, Receveur Municipal.
 - de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaire pour un montant annuel de 45,73 €. ergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2014

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2014 présentées par Madame DELANNOY.

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
Amicale des Communaux d'Annay	4000€	Club Féminin	306€
Amicale des Donneurs de Sang	230€	Collège Hugo de Harnes (Coop Scolaire)	138€
Amis des Oiseaux (les)	250€	Collège Bracke-Desrousseaux de Vendin	238€
Anciens Combattants	160€	Comité du Souvenir Français	200€
APE Lycée Voltaire de Wingles	250€	Comité Socio Culturel et Educatif	250€
AYAMA	500€	Coop. scolaire de l'école Pantigny	298€
Cercle Laïque Mixte	250 €	Coop. scolaire de l'école Péri/Curie	353€
Club de l'Amitié	260€	Coop. scolaire de l'école Péri/Curie (livres de de prix) 218 €	

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT	
Coop. scolaire de l'école Péri/Curie (RASED)	160€	Harmonie La Renaissance	4500€	
Coop. scolaire de l'école Wantiez	468€	Majorettes Les Orchidées	230€	
Coop. scolaire de l'école Wantiez (livres de prix)	468€	Médaillés du Travail	100€	
Cyclo Club Annaysien	800€	Mémoires et Racines	230€	
DDEN	65€	Paint Club Annaysien	250€	
Ecole de Danse	840€	USEP	100€	
Ecole de Musique	11 000 €	Les enfants d'abord	50€	
FNATH	50€	Annay Disc Golf Club	230 €	
Football Club Annaysien	6 000 €	Boxing Club Ring Annay	230 €	
Gymnastique Féminine	230€	Les Jardins d'Annay	250 €	
Société de Chasse La Fraternelle	153€			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS-RECONDUCTION DU DISPOSITIF

Dans le cadre de la reconduction du dispositif « Fonds de participation des habitants », il est décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention de 3 000,00 € à l'AGAC (Association de Gestion des Actions Citoyennes) dont le siège social se situe à Harnes et à qui est confiée la gestion des dossiers annaysiens pour 2014. En parallèle, ce fonds sera abondé par la Région à hauteur de 7 000,00 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUBVENTION DE DÉMARRAGE-APE DES ÉCOLES DU CENTRE

Une subvention de démarrage de 250,00 € est accordée à l'unanimité à l'Association de Parents d'élèves des écoles du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE-ASSOCIATION AYAMA

Il est décidé à l'unanimité des votants (Madame WATTIEZ n'a pas pris part au vote) d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association AYAMA suite à la participation de deux de ses adhérents au championnat de France de Yosekan Budo organisé à Vitrolles les 19 et 20 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL-RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Selon les termes de l'article L.2121-8 du Code des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le projet de règlement intérieur présenté ce jour en séance par Monsieur le Maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CESSION DE TERRAIN À MR ET MME GOUVERNEUR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder à Monsieur et Madame GOUVERNEUR Fabrice les parcelles de terrains communaux cadastrés Section AC 957, 59 p, 60p représentant une superficie d'environ 264 mètres carrés au prix fixé par les Services Fiscaux soit 15 000,00 €, tous les frais inhérents à cette cession étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. TARIFS - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Suite à la parution de l'arrêté du 18 avril 2014 actualisant pour 2015 les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer la taxe selon les modalités suivantes :

La TLPE frappe : – les dispositifs publicitaires ; – les enseignes ; – les pré-enseignes.

La taxe est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement.

Sont exonérés : - les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles; - les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 mètres carrés. - sauf délibération contraire -Des tarifs maximaux par m², par an et par face, ont été fixés par les textes législatifs en vigueur.

CATEGORIE DES DISPOSITIFS	TARIFS 2015	CATEGORIE DES DISPOSITIFS	TARIFS 2015		
Publicité et pré-enseignes non numériques <= 50 m²	20,40 €	7m²< Enseignes <= 12m² (exonération)	0 €		
Publicité et pré-enseignes non numériques > 50 m²	40,80€	12m ² < Enseignes <= 20m ² (réfaction 50%)	20,40 €		
Publicité et pré-enseignes numériques <= 50 m²	61,20€	20m² <enseignes <="50m²</td"><td>40,80€</td></enseignes>	40,80€		
Publicité et pré-enseignes numériques > 50m²	122,40 €	Enseignes > 50m²	81,60€		
Enseignes <= 7m² (exonération)	0 €				

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EXPRESSION DES GROUPES - Le contenu est de la responsabilité des auteurs

Les élu(e)s de L'Union Annaysienne se sont mis au service des habitants de notre ville.

Dans l'urgence, nous nous sommes intéressés aux demandes de logements. L'élaboration de nouveaux dossiers a été nécessaire. Une première commission s'est réunie le 27 juin avec les bailleurs sociaux, et, après négociations, nous avons obtenu l'attribution de 10 logements à des personnes de notre commune sur les 11 logements disponibles.

Dans l'urgence, nous avons dû également intervenir en ce qui concerne le bâtiment du Centre Social : à ce jour, les malfacons et vices de formes constatés depuis des années n'ont toujours pas été suivis d'interventions de l'architecte et de l'entreprise mis en cause, rien n'a bougé. Construit et terminé en 2004, la garantie décennale expirant fin 2014, il nous faut de toute urgence entreprendre les procédures pour régler ces graves problèmes dont les coûts financiers sont loin d'être négligeables.

Depuis trois mois maintenant, nos élu(e)s travaillent avec ardeur et détermination afin de réaliser le projet municipal souhaité par les Annaysiens :

Quelques-unes de nos premières interventions:

- La remise en état du bâtiment de l'OASIS et l'obtention d'une licence 4 pour une prochaine réouverture.
- La mise au point des nouveaux rythmes scolaires en concertation avec les parents, les enseignants, l'inspecteur de l'éducation nationale et les responsables des accueils de loisirs.
- L'équipement en outils numériques dans les écoles dès la rentrée scolaire financé à 50% par la commune et 50% par la subvention parlementaire du député de notre circonscription.
- La réorganisation des services techniques et administratifs de la ville.
- Les jobs d'été avec 40 étudiants annaysiens répartis selon leurs désirs et compétences dans 3 pôles: pôle technique, aide à la personne et gestion administrative. Les jeunes partagent les projets de la ville avec beaucoup de motivation pour répondre aux besoins des habitants.
- Les visites organisées chez les personnes âgées de notre commune qui en ont fait la demande.
- La mise en sécurité des jeux d'enfants au marais et à la cité du Maréchal Leclercq.

« Mobilisés et dévoués pour valoriser notre ville, nous vous souhaitons un très bel été ensoleillé et riche de bonheur partagé»

Vos élu(e)s: Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demeyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Votre voix portera fort

Avec, au second tour de l'élection municipale, 43,45 % des suffrages, vous nous avez témoigné votre confiance et conforté la crédibilité de l'union « Rassemblement pour l'avenir » que nous avons voulue pour notre bourg.

Le temps cependant aura manqué pour mieux expliquer le sens de cette décision de réunir les listes conduites initialement par David KUSNIREK et Pascal LELEUX.

Notre rassemblement est, et restera, celui de citoyens motivés par le seul souci de servir les intérêts de la population, d'œuvrer au mieux-être de tous en s'appuyant sur **un projet** humaniste construit avec transparence et dans la concertation. Sérieux d'abord, économiquement réaliste et responsable.

Nous savons déjà qu'il nous faudra faire preuve d'une vigilance sans faille. Car des premières semaines de la nouvelle mandature du conglomérat aujourd'hui aux affaires municipales, rien n'est venu atténuer notre inquiétude.

Nous tiendrons notre rôle de vigie intraitable. Les Annaysiens savent qu'ils peuvent compter sur notre détermination pour faire entendre leur voix au sein de l'assemblée communale.

Et cette voix portera fort.

Andrée SWINIARSKI, Nadine COURCELLE, Valérie TANTART, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux de la liste « Rassemblement pour l'avenir ».

13. REDEVANCES SCOLAIRES-ANNÉE 2013-2014

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur DANCOISNE, adjoint à l'Education, visant à fixer le taux de la redevance scolaire à 110,00 € par élève pour l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES JARDINS D'ANNAY »

Les Services Techniques viennent d'aménager aux étangs communaux des parcelles de terrains communaux destinés à la culture potagère, fruitière et florale. Le Conseil Municipal décide à la majorité de confier la gestion des Jardins aménagés aux étangs communaux à l'Association « Les jardins d'Annay » dont le siège social se situe à Annay et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

CONTRE: M.M. SWINIARSKI-COURCELLE-TANTART-LELEUX-BIDAULT-KUSNIREK

15. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet présenté par Monsieur DANCOISNE, Adjoint à l'Education qui consiste à faire l'acquisition de tableaux interactifs à destination des écoles.

Il sollicite en outre une aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le député au taux de 50 % soit environ 8 500.00 €. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DÉLIBÉRATION POUR FORMATION DES ÉLUS ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Il est adopté à l'unanimité le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle destinée à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
 - liquidation de la prise en charge sur justificatif des dépenses ;
 - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DEMANDE DE SUBVENTION-MISE EN ACCESSIBILITÉ-QUAI DE BUS PLACE PASTEUR

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de mise en accessibilité des quais de bus Place Pasteur présenté par Monsieur Chatelain et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat Mixte des Transports dans le but d'obtenir une subvention prévue par la délibération du S.M.T.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. CESSION DE BAIL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition faite par Monsieur le Maire visant à autoriser la reprise d'une activité commerciale sur le site du bâtiment communal « Oasis », 47, rue Kléber Rolle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DEMANDE DE SUBVENTION-MISE EN ACCESSIBILITÉ-QUAI DE BUS PLACE PASTEUR

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de mise en accessibilité des quais de bus Place Pasteur présenté par Monsieur Chatelain et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat Mixte des Transports dans le but d'obtenir une subvention prévue par la délibération du S.M.T.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits, dans la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001-01	- 9 522.48 € (report d'exécution)	1322-64	- 16 000.00 € (micro crèche)
21318-0201 op14	- 160 000.00 € (micro crèche)	1388-64	- 110 000.00 € (micro crèche)
21318-72 op14	+ 30 000.00 € (Oasis)	1328-0201	+ 8 500.00 € (TBI aux écoles)
2031-411 op16	- 35 000.00 € (Salle de sport)		
2151-822 op23	+ 40 022.48 € (Place Pasteur)		
2183-0201 op23	+ 17 000.00 € (TBI aux écoles)		

CONTRE: M.M. SWINIARSKI-COURCELLE-TANTART-LELEUX-BIDAULT-KUSNIREK

20. CENTRE SOCIAL BERGERAND-CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DU DÉPARTEMENT

Les services du Département assurent des permanences sociales 2 fois par mois au Centre Social Bergerand.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Convention de mise à disposition des locaux du Centre Social Bergerand et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DES DÉPARTEMENTS

Dans le cadre de la future réforme territoriale, une motion a été adoptée à l'unanimité contre la suppression des Départements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. MOTION POUR LA DÉFENSE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Le Conseil Municipal d'ANNAY affirme à l'unanimité son refus d'une logique exclusive de rentabilité financière, actuellement mise en avant par la SNCF et demande à celle-ci:

- •le maintien d'un service public ferroviaire de qualité, sur l'ensemble du territoire régional, dont l'usager est le cœur.
- le maintien des dessertes par la grande vitesse des villes moyennes du Nord-Pas-de-Calais, véritable innervation de notre territoire régional, et facteur d'aménagement, de développement et d'attractivité locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition d'organisation du temps scolaire et des TAP sur la Commune d'Annay présentée par Monsieur DANCOISNE.

Ce projet a été soumis à la concertation des équipes enseignantes, des DDEN et des parents d'élèves. Il a obtenu la validation des trois conseils d'école. Il a abouti à l'organisation des parcours par périodes scolaires en répartissant les classes de la commune sur les quatre après midis de la semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE - SÉJOUR DU JEUNE OLIVIER CERF

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière de 200,00 € à l'Association des Paralysés de France dans le cadre d'un séjour d'une jeune annaysien (Olivier CERF) à Cholet en Maine et Loire du 12 au 19 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ